

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-45/2023**

Date de convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 29 septembre 2023

Objet : Travaux d'isolation (changement des menuiseries extérieures) des deux logements sociaux à la Cure

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Séverine CAPOGNA - Sébastien RUAZ - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Anne-Lise CALABRIN

Absents, excusés : Jérôme MALORON - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS - Virginie TARDY

Procuration : Jérôme MALORON à Sébastien RUAZ, Audrey MORGANTINI à Séverine CAPOGNA, Annabelle MORILLAS à Carole MOTTUEL

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les dispositions relatives aux marchés de travaux passés en procédure adaptée,

Vu les devis proposés par les sociétés CAMU Menuiseries et BRI Mathieu pour le changement des menuiseries extérieures de la Cure,

Considérant que l'entreprise BRI Mathieu propose le même type de menuiseries extérieures à un prix inférieur à celui de l'entreprise CAMU Menuiseries.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 membre, Pierre COLOMB ne prend pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt

DECIDE d'attribuer le marché de travaux pour le changement des menuiseries à la Cure à l'entreprise BRI Mathieu pour la somme totale de 13 071 € HT (13 798,46 € TTC), sous réserve de l'obtention de subventions sur ce projet

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2024

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 4 octobre 2023

Le Maire



Pierre COLOMB